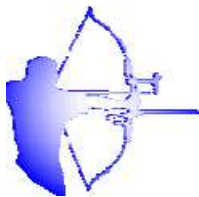


COMPAGNIE D'ARCHERS DE MURET

Venez nous voir sur <https://www.archers-muret.fr>

Président :
BORDES Jean-Luc
archers.muret@gmail.com

INSCRIPTIONS SAISON 2024-2025

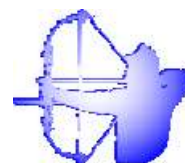


Journées « Portes Ouvertes » à BRIOUDES

les samedis 14 et 21 Septembre 2024
De 14h à 15h Jeunes (<18ans) – De 15h à 17h Adultes

Début des initiations - Mardi 24 Septembre 2024 - Salle A.Camus-Muret

POUR LES ARCHERS AYANT PRIS LEUR LICENCE 2024-2025



1. CRENEAUX HORAIRES Salle CAMUS-6 rue BAUDUC-31600 MURET

INITIATION POUR LES JEUNES :	LE MARDI DE 17H30 A 19H00 (Sauf Poussins fin séance 18h30) LE SAMEDI DE 13H30 A 15H00 (Sauf Poussins fin séance 14h30)
INITIATION POUR LES DEBUTANTS ADULTES :	LE VENDREDI DE 20H30 A 22H00 LE SAMEDI DE 15H00 A 16H30
PERFECTIONNEMENT JEUNES et ADULTES CONFIRMES :	LE SAMEDI DE 16H30 A 18H00
ENTRAINEMENT ARCHERS CONFIRMES :	LES MARDI et JEUDI DE 20H30 A 22H30 LE VENDREDI DE 20H30 A 22H30 LE SAMEDI DE 18H A 22h30
ENTRAINEMENT ARCHERS COMPETITEURS :	LE SAMEDI MATIN DE 9H A 12H

2. TERRAIN DE BRIOUDES-chemin de BRIOUDES-31600 MURET : Possibilité de tirer tous les jours et à toutes heures pour les archers licenciés.

3. COTISATIONS par catégories :

Catégorie A (seniors): avec compétition 158.00€ ou sans compétition 149.00€

Catégorie J0 (poussins): 140.00€

Catégorie J1 (jeunes en initiations) : 152.00€

Catégories J2 (jeunes en perfectionnement) : 115.00€

Réduction de 18€ pour le second membre d'une même famille

ACHATS INDISPENSABLES pour DEBUTANTS 1^{ère} année (Tarif Club)

L'achat du KIT DEBUTANT et du T-SHIRT du club sont obligatoires dès l'inscription pour tous les débutants :

➤ Kit débutant : 58.00 € (9 flèches +1 carquois + 1 protège bras + 1 dragonne + 1palette +1 élastiband)

➤ T-shirt club : Enfants 21.00€ - Adultes 24.00€

4. PRÊT DE MATERIEL pour DEBUTANTS

Un arc du club sera prêté aux débutants la 1^{ère} année ; il sera systématiquement donné à l'inscription contre un chèque caution de 100.00 € rendu ou détruit en fin de saison au retour de l'arc.

5. LOCATION ARC INITIATION : 60€ l'année suivant disponibilité + chèque caution (Cf. ci-dessus).

6. DOCUMENTS A FOURNIR Pour Licence Saison 2024-2025

1- RENOUELLEMENT DE LICENCE (archers licenciés en 2024)

- « questionnaire santé » (Document dispo sur site FFTA et du club après le 8 septembre 2024)
- « fiche de renseignements » ci-jointe : **Si** modifications (adresse ou e-mail etc...) pour un archer du club **OU Si** vous étiez licencié d'un autre club.

2-POUR NOUVEAUX ARCHERS (Non licenciés en 2024)

- « questionnaire santé » (Document dispo sur site FFTA et du club après le 8 septembre 2024)
- « fiche de renseignements » ci-jointe (adresse e-mail obligatoire et lisible)

NOTA : La présence de parents ou d'accompagnants en salle ou à Brioudes pendant les entrainements n'est pas autorisée pour ne pas distraire les enfants

Fiche de Renseignements du licencié

*NOM :	*PRENOM :	*SEXE :	*DATE NAISSANCE : / /
*NATIONALITE:			**MAI L :
*ADRESSE :			
*N° Tél. fixe/Portable :			(*1 ^{ère} Inscription) TAILLE T-SHIRTS :

* Les champs ci-dessus sont **obligatoires** et doivent être remplis en **majuscule**.

POUR LES MINEURS :

NOM DU PERE :
TEL fixe/Portable :
Mail :
ADRESSE (si différente de l'enfant) :

* En cas de garde alternée, il est obligatoire de renseigner les informations des deux parents (ou responsables légaux) de l'enfant.

POUR LES MINEURS : Comment rentre votre enfant après les séances d'initiation

① (Merci de prêter une attention particulière à ce chapitre, ne pas oublier de signer l'autorisation)

L'enfant

Est récupéré par : son père / sa mère

Est récupéré par une autre personne (merci de préciser son identité, adresse, n° téléphone) :

J'autorise, M/Mme

Domicilié

.....

Tel : Portable :

à ramener mon enfant après l'entraînement de tir à l'arc à mon domicile.

Rentre par ses propres moyens à son domicile.

Fait à Muret le / /

Signature des parents

① NB : Ce document devra être présenté par la personne autorisée à récupérer le mineur. L'autorisation donnée à l'enfant de quitter seul le club décharge la Compagnie d'archers de Muret de toutes responsabilités après l'heure de fin de séance.

POUR LES MINEURS : Autorisation parentale de pratique du tir à l'arc

Je soussigné M/Mme

Autorise mon enfant.....(à compléter)

A pratiquer le tir à l'arc au sein de la Compagnie des archers de Muret et à participer aux activités proposées pendant les séances d'initiation. Je suis informé que mon enfant est assuré par l'association à travers la licence fédérale et que je peux contracter une assurance complémentaire individuelle accident.

Droit à l'image : J'accepte la prise et la publication de photos (de mon enfant pour les mineurs) dans le but d'assurer la promotion du club et la publication des résultats des concours - j'accepte je n'accepte pas

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de la compagnie des archers de MURET et notamment le paragraphe « 1.13 Sécurité et Responsabilité ». Le document complet est disponible sur le site internet du club.

Fait à Muret le / /

Signature de l'archer ou des parents pour les mineurs